Association des Parents d'Elèves du Lycée Agricole de Précieux/Saint-Genest-Malifaux

Service de gestion des livres scolaires - Année 2016-2017

Classe de....., site de ……

ATTENTION : Remplir cette fiche avec précision et lisiblement,
La location de vos livres en dépend.

NOM : ….....Prénom : …..... de l'élève

Date de naissance : .....sexe : M / F (entourer la réponse)

ADRESSE.....

CODE POSTAL…….COMMUNE……..

NOM du responsable légal.....

TEL. Responsable légal ...../...../...../...../..... .

E-mail du responsable. : |_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_|@|_||_||_||_||_||_||_||_||_|_||_||_||_||_||_|

E-mail de l'élève. : |_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_|@|_||_||_||_||_||_||_||_||_|_||_||_||_||_||_|

TEL. de l'élève...../...../...../...../.....

Important : Le coût de la mise à disposition des manuels scolaires gérée par l'Association des Parents d'Elèves est *pris en charge par le Conseil Régional via la carte M'RA.*

Veuillez joindre à cette feuille :

- un chèque de caution de 80,00€ à l'ordre de l'Association des Parents d'élèves.
- La carte M'RA (pour les élèves en possédant déjà une)
- le chèque d'adhésion de 50,00€ à l'ordre de l'Association des Parents d'élèves.

Important : Le chèque de caution sera :

- rendu avec le bulletin du 3ème trimestre si tous les manuels qui doivent être rendus, sont rendus
- ou remis à l'encaissement en cas de détérioration ou de non restitution complète des livres aux dates prévues.

Tous les livres confiés doivent être **COUVERTS** rapidement et traités avec soin.

L'Association des Parents d'Elèves

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la location des livres.

Signature de l'élève « lu et approuvé »	Signature des responsables légaux « lu et approuvé »